



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche  
92055 LA DEFENSE Cedex  
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05  
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net  
Internet : www.ufe-cfdt.org

## **CCP des personnels non titulaires - BERKANI**

**du 28 juin 2007**

La CCP est présidé par Véronique TEBOUL, chef du bureau DGPA/SP/TEC4.

La CCP qui se tenait ce jour devait examiner les recours en suspens dans le cadre de la réorganisation des services ainsi que les promotions au titre de l'année 2007.

### **Quelques infos...**

Au titre de l'année 2006, il y a 976 agents Berkani (droit public et privé).

Près de 96 % assurent des missions d'entretien.

L'âge moyen est de 51 ans et il y a 97,40% de femmes dans les effectifs.

Les primes 2007 sont pour l'instant : 785 euros pour un temps plein (droit public) et 300 euros pour un temps plein (droit privé).

### **Promotions à Agent Berkani de 1ère catégorie :**

Au 1<sup>er</sup> novembre 2006, les agents ont été reclassés à l'échelle 3 issue de la fusion des échelles 2 et 3 dont la CFDT a obtenu l'application pour les personnels Berkani dans le cadre du protocole Jacob.

**Les agents Berkani sont les seuls agents non titulaires à avoir bénéficié de ce protocole.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2007, les agents Berkani sont reclassés dans la nouvelle échelle 3 définie par le protocole Jacob selon les modalités de reclassement de droit applicables aux fonctionnaires.

A partir de cette date, les promotions de la 2<sup>ème</sup> à la 1<sup>ère</sup> catégorie se font dans l'échelle 4. Les nouveaux textes ont également résolu le problème d'inversion de carrière en modifiant les modalités de reclassement suite à une promotion en première catégorie : les agents sont désormais reclassés à échelon égal (et non plus à l'indice égal ou immédiatement supérieur).

L'ensemble des agents de première catégorie reclassés en seconde catégorie est automatiquement promu à la première catégorie.

Le décret à l'attention des agents Berkani N°2006 – 1645 et l'arrêté du 20 décembre 2006 parus suite à la signature du protocole Jacob permet l'accession à la première catégorie des agents ayant atteint le 5<sup>ème</sup> échelon de la 2<sup>ème</sup> catégorie avec un an de services effectifs et des compétences professionnelles affirmées.

#### **Service..... Nom**

DDE Hautes-Alpes..... Patricia ESCALLIER  
DDE Alpes Maritimes..... Lydia JOSIN  
DDE Ardennes..... Simone WATY  
DDE Aube..... Régine VERSTRAETE  
DDE Aude..... Pierrette AYMA  
DDE Aude..... Patricia COULAS  
DDE Aude..... Elisabeth NAVARRO  
DDE Aude..... Marilyne XIBERRAS  
DDE Bouche du Rhône .. Josiane BOULET

DDE Bouche du Rhône...Gisèle PIERSON  
DDE Calvados.....Janine SADALLAH  
DDE Calvados.....Nelly MARION  
DDE Calvados.....Mireille GENDREL  
DDE Cantal.....Colette ANDURAND  
DDE Charente.....Jacqueline GUITREAU  
DDE Charente.....M-F DESROCHES  
DDE Charente.....Christiane ROBICHON  
DDE Charente-Maritime..D. BRUNETEAU

DDE Charente-Maritime . Danièle RENOULEAUD	DDE Moselle .....Marie-Jeanne EGLOFF
DDE Corrèze ..... Ginette ROCHE	DDE Moselle.....A Marie FUHRMANN
DDE Corse du Sud ..... M Joséphine FORCIOLI	DDE Moselle .....M Jeanne ESNAULT
DDE Doubs..... Bupe CIAMALA	DDE Pas de Calais.....Colette SMITH
DDE Eure ..... Marie Jeanne DIEZ	DDE Pas de Calais.....Anne-Marie FAVRE
DDE Eure et Loir..... Josiane PEHEE	DDE Pas de Calais.....M- Josée CHAUSSOY
DDE Eure et Loir..... Jocelyne BOURDON	DDE Pas de Calais.....Corinne HOULLIER
DDE Finistère ..... Rosa CADIOU	DDE Hautes Pyrénées ....Rosario CONTERAS
DDE Finistère ..... M-Yvonne MORVAN	DDE Pas de Calais.....Monique FIEVET
DDE Finistère ..... M- Aline TOULGOAT	DDE Pyr Orientales .....Fatima HAJJI
DDE Haute Garonne..... Gisèle CAZES	DDE Pyr Orientales .....Françoise CASANOVA
DDE Gironde ..... Marlène NAUD	DDE Haute Saône .....Véronique LANTIEZ
DDE Hérault..... Sylviane JOSEPH	DDE Haute Savoie .....Danielle DEVANCE
DDE Hérault..... Anémone RODRIGUEZ	DDE Saône et Loire.....Maria MARTINS
DDE Ille et Vilaine..... Martine LECOMTE	DDE Sarthe .....Annick DUCHESNE
DDE Isère ..... Liliane PLUCIENNIK	DDE Savoie .....Maria HEPPEKAUSEN
DDE Jura ..... Rabha SAMSAMANI	DDE Haute Savoie .....F GARIN -NONON
DDE Loire ..... M-Hélène BOUCHET	DDE Seine Maritime .....Didier CHABARDIN
DDE Loire Atlantique ..... M-Renée CHAULOUX	DDE Seine Maritime .....Francis LEFEBVRE
DDE Loire Atlantique ..... Colette JUBIN	DDE Seine et Marne.. Rose-M BRACQUEMART
DDE Loire Atlantique ..... Francine LABROUSSE	DDE Yvelines .....Ghislaine KEBILI
DDE Loire Atlantique ..... Rémy PEROCHEAU	DDE Yvelines .....Georgette KOFFI
DDE Lot et Garonne ..... Françoise MIGOT	DDE Tarn .....Dolorès FARNIERE
DDE Lozère ..... Nadine MARTIN	DDE Tarn et Garonne ....Georgette MONGAY
DDE Maine et Loire ..... Christiane CHONEAU	DDE Var .....Huguette BEYNET
DDE Maine et Loire ..... Annick THIERY	DDE Var .....Geneviève SUTTER
DDE Manche ..... Simone BIHEL	DDE Vaucluse .....Maryse BLANC
DDE Manche ..... Christiane ENAULT	DDE Vendée.....Jean Noël CHARON
DDE Manche ..... G. LEPOITTEVIN	DDE Vendée .....Pierre POUNTCHEFF
DDE Manche ..... A-Marie YONNET	DDE Vendée .....Bertrand VALOT
DDE Marne ..... Sylvie NANCY	DDE Hauts de Seine .....Esther CASTRO
DDE Meurthe et Moselle. C. FERNANDES de OLIVIERA	DDE Yonne.....Maryse NAUDIN
DDE Meurthe et Moselle. Eissa SAID	DDE Territoire de Belfort .Christiane GUILLAUME
DDE Meuse ..... Nicole FARAGONI	DDE Territoire de Belfort .Patricia HOSATTE
DDE Morbihan ..... Valérie BEDART	DDE Martinique .....E CADET-MARTHE
DDE Morbihan .....M-Claude LE CRUGUEL	DDE Martinique .....Aude PAUL
DDE Morbihan ..... M-Thérèse LE VEUX	DDE Guyane .....Bernardine TORVIC
DDE Morbihan ..... Danielle RICAUD	DDE Guyane .....M-Thérèse FLEURET
DDE Moselle ..... Danielle GERARD	CIFP Nantes .....Pascal LUCAS
DDE Moselle..... Catherine HUBER	DREIF .....Annick LAUNAY
	Pyrénées Atlantiques. M- Renée SOBRAILLET

### **Recours sur pré-positionnement à la date du 27/06/07**

- DDE 04 : 1 agent Berkani muté avec reprise de la totalité de ses heures, 4 agents licenciés avec versement de l'ISM.
- DDE 12 : 3 agents mutés avec ISM, démissions prévues (le DDE ne joue pas le jeu et malgré les « conseils » de la DGPA en la matière refuse les licenciements) et 1 recours retiré
- DDE 13 : 1 agent muté
- DDE 23 : 1 agent maintenu dans ses fonctions
- DDE 34 : 1 agent licencié avec versement ISM
- DDE 30 : 2 agents licenciés avec versement ISM, 1 dossier médical en cours
- DDE 36 : 1 agent mis à disposition gracieuse d'un hôpital du département
- DDE 38 : 1 agent licencié avec versement ISM
- DDE 41 : 3 agents licenciés avec versement ISM
- DDE 44 : 1 dossier médical en cours
- DDE 46 : 1 agent licencié
- DDE 47 : 1 agent licencié avec versement ISM
- DDE 50 : 1 recours retiré

DDE 53 : 1 agent mis à disposition gracieuse d'un hôpital du département  
DDE 54 : Maintien d'un agent sur son prépositionnement  
DDE58 : 1 agent maintenu sur site jusqu'à sa retraite, 2 agents maintenus sur leur prépositionnement  
DDE 62 : 3 agents licenciés sans versement ISM (il est à noter que là aussi, le DDE n'a pas joué le jeu)  
DDE 64 : 1 recours retiré, un agent maintenu sur son prépositionnement  
DDE 71 : 1 agent licencié sans versement ISM, 2 agents licenciés avec versement ISM

DDE 80 : 1 agent mis à disposition gracieuse d'une commune

DDE 81 : 1 modification de contrat pour 35 h / semaine

DDE 92 : 1 affectation sur un poste de secrétariat

DDE 94 : 1 agent mis à disposition de la DIRIF

**Hors recours :**

DDE 15 : 1 agent en attente de solution

DDE 49 : 1 agent démissionnaire avec versement ISM

DDE 52 : 1 agent licencié avec versement ISM

DDE 72 : 1 agent licencié avec versement ISM

**Prochaine CCP : décembre 2007  
sur les recours pré positionnements**

**Michèle QUILLE ..... DDE 54 .....03.83.91.40.15**